

AVANCE REMBOURSABLE COVID-19 PAR GRAND POITIERS



Pour renforcer la trésorerie des entreprises du territoire, suite aux mesures de confinement liées au COVID-19, la Communauté urbaine de Grand Poitiers propose une avance remboursable pour compléter à court terme :

- les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle ;
- l'augmentation du besoin en fonds de roulement.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les PME (entreprises individuelles et sociétés) si :

- le siège et l'activité se trouvent sur le territoire de Grand Poitiers ;
- l'effectif est inférieur ou égal à 50 salariés ;
- l'entreprise est créée au plus tard au 1^{er} février 2020 ;
- l'entreprise n'est pas en cessation de paiement avant le 1^{er} mars 2020 ;
- l'entreprise est à jour des déclarations et paiements des charges sociales et fiscales au 29 février 2020*.

Exceptions des entreprises ne pouvant pas être bénéficiaires à retrouver sur : www.grandpoitiers.fr/covid-19-les-mesures-daccompagnement-aux-entreprises/covid-19-les-fonds-dintervention-de-grand-poitiers

**Tenant compte des reports éventuels exceptionnels accordés par l'État dans le cadre de la crise COVID-19.*



LE DISPOSITIF EN DÉTAIL

AVANCE DE 5 000 € OU 10 000 €

- Versement en une seule fois.
- Remboursable en une seule fois avec un différé de 24 mois.

BON À SAVOIR :

Ce dispositif appelé « Avance Remboursable COVID-19-GRAND POITIERS » est :

- cumulable avec les autres aides de l'État et de la Région mises en place pendant la période COVID-19* ;
- cumulable avec les autres aides financières de Grand Poitiers

**Hors « fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine » déjà abondé par Grand Poitiers.*

Déposez votre dossier à partir du 7 mai sur :

https://mesdemarches.grandpoitiers.fr/loc_fr/gpcu/requests/28/

Retrouvez l'ensemble du dispositif

« Avance remboursable - COVID-19 - Grand Poitiers » sur : www.grandpoitiers.fr

[/covid-19-lesmesures-daccompagnement-auxentreprises/covid-19-les-fonds-dintervention-de-grand-poitiers](http://www.grandpoitiers.fr/covid-19-lesmesures-daccompagnement-auxentreprises/covid-19-les-fonds-dintervention-de-grand-poitiers)

Pour connaître l'ensemble des mesures d'accompagnement

aux entreprises auxquelles vous pourriez avoir accès, rendez-vous sur :

<https://www.grandpoitiers.fr/covid-19-les-mesures-daccompagnement-aux-entreprises>



CONTACT :

DGA Attractivité-Développement économique de Grand Poitiers

- par mail à entreprendre-covid19@grandpoitiers.fr
- par téléphone au 05 49 52 35 97